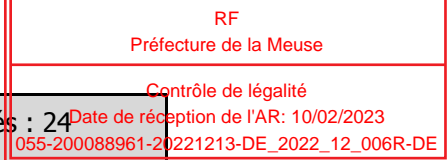


Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°DE_2022_12_006

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 14 dont 1 suppléant



L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 07 décembre 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN

Madame Jocelyne ANTOINE MALICK est désignée secrétaire de séance.

7.5 - Subvention d'ingénierie Leader du GAL du Pays de Verdun

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2022, et selon les termes de la convention tripartite Leader en date du 19 janvier 2017 et notamment en lien avec l'annexe 2.1 « maquette financière » une enveloppe est consacrée à l'animation, gestion et évaluation du Groupe d'Action Locale, pour la période 2014-2020 soit 20% de l'enveloppe globale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun depuis le 1^{er} novembre 2019. Il était auparavant rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, qui portait par convention avec les autres EPCI, l'ensemble des actions transversales du Pays de Verdun.

La présente demande porte sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le dispositif Leader permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents, leurs frais de déplacements et de formations selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
1 ETP - Lorraine CAILLAS Animatrice Leader	41 986.89 €	Région Grand Est programme Leader (57.52 %)	46 000.00 €
1 ETP - Cécile BAUD Gestionnaire Leader	37 984.34 €	Pays de Verdun (42.48 %)	33 971.23 €
TOTAL	79 971.23 €	TOTAL	79 971.23 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Le Président,

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Julien DIDRY

